

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2484

2 novembre 2007

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	119197	Light Industrial Holding	119197
Aldrine S.A.	119186	Limmo Investment S.A.	119209
Alphivic S.à r.l.	119188	Luxury Sofas S.A.	119186
Alstria Hanseatische Grundbesitz GP S.à r.l.	119208	Lyuba S.A.	119189
Alstria Hanseatische Grundbesitz S.à r.l.	119201	Mastelle S.à r.l.	119197
Apex Luxembourg S.à r.l.	119218	Matériaux Bassing Sàrl	119232
Aquaprint Sàrl	119187	Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants	119205
Avonla Holdings (Luxembourg) S.à.r.l. ..	119188	Oxymore S.A.	119217
Awoyce	119216	Prima Immobil S.A.	119230
Benedicum Holding S.A.	119207	Prologis European Finance XI S.à.r.l.	119218
Binola S.A.	119191	PWM Vermögensfondsmandat - DWS ..	119223
Boxater Capital S.à r.l.	119226	Quinlan Private ESPF Investments #1 ...	119189
C+ Investments	119205	Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l.	119190
Compagnie des Châteaux d'Europe Cen- trale S.A.	119202	Ramillies S.A.	119186
Elystar Holding S.A.	119189	Rexfelgen S.A.	119231
Ewaco Properties S.à r.l.	119217	Rolly Real Estate S.A.	119217
Financement Industriel et Commercial S.A.	119191	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	119227
Flow Creative Company S.A.	119229	RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l.	119216
GLIMS & FLERIE SNC	119224	SCOP Poland Holding S.A.	119217
Guimarães de Mello Luxembourg Holding S.A.	119210	SCOP Poland Holding S.A.	119205
Haga Team Holding S.A.	119224	SCOP Poland S.A.	119212
Hi & Fly Wear S.à r.l.	119188	SCV	119187
Icetek Holding S.A.	119224	Siskin S.A.	119223
Ichi-Ku S.A.	119190	Siskin S.A.	119211
Imagine Finance S.à r.l.	119207	Société d'Investissement Le Bourget S.à r.l.	119191
International Orthopaedics S.A.	119190	Stubinen S.à r.l.	119187
J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l.	119204	Sunseeker S.à.r.l.	119186
Klinker Invest Holding S.A.	119207	Sylux S.A.	119202
LGIG 2 Objekt Pulheim LP	119197	Ulysses Holding Co. S.A.	119209
Light Industrial Holding	119193	Virgilate Holding S.A.	119191
		White Pearl Investment S.A.	119212

Luxury Sofas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 122.559.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 28 septembre 2007 que:

- Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007118236/5878/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00629. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Aldrine S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.145.

—
EXTRAIT

Le siège de ALDRINE S.A., à savoir L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dénoncé avec effet au 31 août 2007, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, ayant été résilié avec effet à la même date.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118237/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05679. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Sunseeker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 116.505.

Par la présente, ALTER DOMUS, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, décide, en sa qualité de domiciliataire, de dénoncer, avec effet au 3 septembre 2007, le siège social de la société SUNSEEKER S.à r.l. immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.505.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

ALTER DOMUS

G. Becquer

Référence de publication: 2007118235/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08621. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Ramillies S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.128.

—
EXTRAIT

Le siège de RAMILLIES S.A., à savoir L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains, a été dénoncé avec effet au 31 août 2007, le contrat de domiciliation conclu avec le domiciliataire Joseph Hansen, ayant été résilié avec effet à la même date.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118238/298/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05680. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Stubinen S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 507.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.947.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société STUBINEN S.à r.l., en liquidation volontaire, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 6 septembre 2007. La mise en liquidation ayant été décidée par acte du notaire Maître Joseph Elvinger en date 8 septembre 2006.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de ALTER DOMUS S.à r.l., 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2007.

Référence de publication: 2007118234/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

SCV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 115.234.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 1^{er} février 2007

En date du 1^{er} février, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société vers l'adresse suivante avec effet au 16 janvier 2007:

69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

SCV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007118243/6565/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05482. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Aquaprint Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 94.810.

—
Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C n° 906 du 4 septembre 2003.

Nous vous informons que le siège social de la société AQUAPRINT S.A.R.L. au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 4 septembre 2007.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour la société

AQUAPRINT S.A.R.L.

COMPTIS S.A. (en liquidation)

R. Kinnen

Référence de publication: 2007118247/687/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Hi & Fly Wear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.902.

Constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, acte publié au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C n° 1016 du 3 juillet 2002.

Nous vous informons que le siège social de la société HI & FLY WEAR S.A.R.L., au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg a été dénoncé avec effet immédiat au 4 septembre 2007.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pour la société

HI & FLY WEAR S.A.R.L.

COMPTIS S.A. (en liquidation)

R. Kinnen

Référence de publication: 2007118248/687/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05199. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Alphivic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.049.900,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.373.

Par résolution en date du 14 septembre 2007, les associés ont décidé de transférer le siège social du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 23, val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118233/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Avonla Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 90.136.

EXTRAIT

- Les mandats de gérant de Monsieur Peter Everson, President & CEO, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Nicola Walker, Company Secretary, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Monsieur Gary Carr, Operations Manager, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, Madame Deborah Speight, Financial Controller, ayant son adresse professionnelle au 22 Church Street, Hamilton, HM 11 Bermuda, and Monsieur Alain Steichen, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Pour extrait conforme

FIRST TRUST, Société anonyme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007118336/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-CI05203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Elystar Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 108.842.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 31 août 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Marjoleine Van Oort résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007118267/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-CI07898. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Lyuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.805.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007118266/5065/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07947. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Quinlan Private ESPF Investments #1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 125.867.

—
Lors du conseil de gérance en date du 19 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118254/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08819. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Ichi-Ku S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 119.058.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur José Correia résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007118263/5065/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07959. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

International Orthopaedics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 107.128.

—
Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 12 septembre 2007

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Madame Violène Rosati résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2007118264/5065/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07955. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.883.

—
Lors du conseil de gérance en date du 19 juillet 2007, il a été décidé de transférer le siège social du 12-14, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007118253/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2007, réf. LSO-CI08818. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070135562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Société d'Investissement Le Bourget S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 97.328.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 septembre 2007

Quatrième résolution

La Société prend note du transfert de siège social de l'Associé Unique, à savoir EURORIDGE CAPITAL PARTNERS LE BOURGET S.à r.l., du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118257/5065/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Financement Industriel et Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 113.160.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 3 septembre 2007

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend note du transfert de siège du Commissaire aux Comptes de la Société, à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007118258/5065/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI07978C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2007.

**Binola S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Virgilate Holding S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 35.402.

—
L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VIRGILATE HOLDING S.A., une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35.402, constituée suivant acte notarié du 4 novembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 161 du 3 avril 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 mars 2007, non encore publié.

L'assemblee est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carole Cois, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la version anglaise des statuts.
2. Transformation de la société de H29 en Soparfi avec effet au 30 juin 2007 et modification afférente des statuts.
3. Modification de la dénomination sociale en BINOLA S.A..
4. Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.
5. Echange des cinq cent une (501) anciennes actions sans désignation de valeur nominale contre trente-trois mille huit cent cinquante-trois (33.853) actions sans désignation de valeur nominale.
6. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
7. Mise à jour des statuts.
8. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'objet social de la société avec effet au 30 juin 2007.

En conséquence, l'article 2 et l'article 15 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligation,

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

« **Art. 15.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la société en BINOLA S.A.

En conséquence l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de BINOLA S.A.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'échanger les cinq cent une (501) anciennes actions sans désignation de valeur nominale contre trente-trois mille huit cent cinquante-trois (33.853) actions sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'échange des actions.

Cinquième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux millions deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 2.275.000,-) représenté par trente-trois mille huit cent cinquante-trois (33.853) actions sans désignation de valeur nominale.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7. (premier alinéa).** La Société est administrée par un conseil composé de trois membres ou moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts et de modifier le troisième alinéa comme suit:

«La Société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.»

Huitième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de supprimer les termes «avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires» dans le deuxième alinéa de l'article 9 des statuts.

Neuvième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, C. Cois, M. Capurso, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8327. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119230/239/109.

(070136732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-first of August.

Before us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

1) LaSalle FRENCH INVESTMENTS, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.375,

here represented by Ms. Sophie Bernabé, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, the 14th August 2007.

2) OPTIMUM LUX, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 110.712,

here represented by Ms Sophie Bernabé, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, the 20th August 2007.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of LIGHT INDUSTRIAL HOLDING (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.497, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 20 October 2005, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 3 February 2006, number 250. The articles of incorporation were last amended on 15 December 2006, pursuant to a notarial deed of Maître Jean-Joseph Wagner, prenamed, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 30 March 2007, number 492.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two million five hundred and seventy-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 2,574,450.-) through the issue of ninety-eight thousand seven hundred eight (98,708) class A Shares and four thousand two hundred and seventy (4,270) class C Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, which are to be subscribed as follows:

- ninety-six thousand and forty-four (96,044) class A Shares, each at a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) are to be subscribed by LaSalle FRENCH INVESTMENTS, prenamed, for the price of two million four hundred one thousand one hundred nine euro and twenty-eight cent (EUR 2,401,109.28), to consist of two million four hundred one thousand one hundred euro (EUR 2,401,100.-) for the share capital and nine euro and twenty-eight cent (EUR 9.28) for the issue premium; and

- two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A Shares, and four thousand two hundred and seventy (4,270) class C Shares, each at a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) are to be subscribed by OPTIMUM LUX, S.à r.l., prenamed, for the price of one hundred and seventy-three thousand three hundred and sixty-five euro and fifty-eight cent (EUR 173,365.58), to consist of one hundred and seventy-three thousand three hundred and fifty euro (EUR 173,350.-) for the share capital and fifteen euro and fifty-eight cent (EUR 15.58) for the issue premium.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of two million five hundred and seventy-four thousand four hundred and fifty euro (EUR 2,574,450.-) so as to raise it from two million one hundred and seventy-seven thousand nine hundred and fifty euro (EUR 2,177,950.-) up to four million seven hundred and fifty-two thousand four hundred euro (EUR 4,752,400.-) by the issue of ninety-eight thousand seven hundred eight (98,708) class A Shares and four thousand two hundred and seventy (4,270) class C Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed as follows:

- ninety-six thousand and forty-four (96,044) class A Shares have been subscribed by LaSalle FRENCH INVESTMENTS, prenamed, for the price of two million four hundred one thousand one hundred nine euro and twenty-eight cent (EUR 2,401,109.28); and

- two thousand six hundred and sixty-four (2,664) class A Shares, and four thousand two hundred and seventy (4,270) class C Shares have been subscribed by OPTIMUM LUX, S.à r.l., prenamed, for the price of one hundred and seventy-three thousand three hundred and sixty-five euro and fifty-eight cent (EUR 173,365.58).

The shares so subscribed by LaSalle FRENCH INVESTMENTS have been paid up by a contribution in kind consisting of several claims at the total aggregate value of two million four hundred one thousand one hundred nine euro and twenty-eight cent (EUR 2,401,109.28), which LaSalle FRENCH INVESTMENTS has against the Company.

The shares so subscribed by OPTIMUM LUX, S.à r.l. have been paid up by contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of two million four hundred one thousand one hundred nine euro and twenty-eight cent (EUR 2,401,109.28) by LaSalle FRENCH INVESTMENTS consists of two million four hundred one thousand one hundred euro (EUR 2,401,100.-) for the share capital and nine euro and twenty-eight cent (EUR 9.28) for the issue premium.

The total contribution of one hundred and seventy-three thousand three hundred and sixty-five euro and fifty-eight cent (EUR 173,365.58) by OPTIMUM LUX, S.à r.l. consists of one hundred and seventy-three thousand three hundred and fifty euro (EUR 173,350.-) for the share capital and fifteen euro and fifty-eight cent (EUR 15.58) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art. 5. (first paragraph).** The Company's share capital is set at four million seven hundred and fifty-two thousand four hundred euro (EUR 4,752,400.-), represented by one hundred and eighty-three thousand six hundred and twenty-three (183,623) class A Shares (the holders thereof being referred to as «A Partners»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, one (1) class B Share (the holder thereof being referred to as «B Partner»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) and six thousand four hundred and seventy-two (6,472) class C Shares (the holders thereof being referred to as «C Partner»), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to twenty-nine thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant le soussigné Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

- LaSalle FRENCH INVESTMENTS, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.375,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Bernabé, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 août 2007.

- OPTIMUM LUX, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.712,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Bernabé, précitée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 20 août 2007.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont tous les associés de LIGHT INDUSTRIAL HOLDING (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.497, constituée selon un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 250, le 3 février 2006. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu en date du 15 décembre 2006, selon un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492, le 30 mars 2007.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.574.450,-) par l'émission de quatre-vingt dix-huit mille sept cent huit (98.708) parts sociales de classe A et de quatre mille deux cent soixante-dix (4.270) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, lesquelles seront souscrites comme suit:

- quatre-vingt-seize mille quarante-quatre (96.044) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, seront à souscrire par LaSalle FRENCH INVESTMENTS, précitée, pour la somme de deux millions quatre cent un mille cent neuf euros et vingt-huit cents (EUR 2.401.109,28) dont deux millions quatre cent un mille cent euros (EUR 2.401.100,-) seront attribués au capital social et neuf euros et vingt-huit cents (EUR 9,28) seront attribués à la prime d'émission; et

- deux mille six-cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de classe A et quatre mille deux cent soixante-dix (4.270,-) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, seront à souscrire par OPTIMUM LUX, S.à r.l., précitée, pour la somme de cent soixante-treize mille trois cent soixante cinq euros et cinquante huit cents (EUR 173.365,58) dont cent soixante-treize mille trois cent cinquante euros (EUR 173.350,-) seront attribués au capital social et quinze euros et cinquante huit cents (EUR 15,58) seront attribués à la prime d'émission.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.574.450,-) pour le porter de son montant actuel de deux millions cent soixante-dix-sept mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.177.950,-) à quatre millions sept cent cinquante deux mille quatre cents euros (EUR 4.752.400,-) par l'émission de quatre-vingt dix-huit mille sept cent huit (98.708) parts sociales de classe A et de quatre mille deux cent soixante-dix (4.270) parts sociales de classe C, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- quatre-vingt-seize mille quarante-quatre (96.044) parts sociales de classe A ont été souscrites par LaSalle FRENCH INVESTMENTS, précitée, pour la somme de deux millions quatre cent un mille cent neuf euros et vingt-huit cents (EUR 2.401.109,28); et

- deux mille six-cent soixante-quatre (2.664) parts sociales de classe A et quatre mille deux cent soixante-dix (4.270,-) parts sociales de classe C ont été souscrites par OPTIMUM LUX, S.à r.l., précitée, pour la somme de cent soixante-treize mille trois cent soixante cinq euros et cinquante huit cents (EUR 173.365,58).

Les actions ainsi souscrites par LaSalle FRENCH INVESTMENTS ont été payées par un apport en nature constitué de plusieurs créances détenues par LaSalle FRENCH INVESTMENTS contre la Société et dont la valeur totale cumulée égale deux millions quatre cent un mille cent neuf euros et vingt-huit cents (EUR 2.401.109,28).

Les actions ainsi souscrites par OPTIMUM LUX, S.à r.l. ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de deux millions quatre cent un mille cent neuf euros et vingt-huit cents (EUR 2.401.109,28) de LaSalle FRENCH INVESTMENTS est composé de deux millions quatre cent un mille cent euros (EUR 2.401.100,-) qui sont attribués au capital social et de neuf euros et vingt-huit cents (EUR 9,28) qui sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

L'apport total de cent soixante-treize mille trois cent soixante cinq euros et cinquante huit cents (EUR 173.365,58) d'OPTIMUM LUX, S.à r.l. est composé de cent soixante-treize mille trois cent cinquante euros (EUR 173.350,-) qui sont attribués au capital social et quinze euros et cinquante huit cents (EUR 15,58) qui sont attribués au compte de prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à quatre millions sept cent cinquante deux mille quatre cents euros (EUR 4.752.400,-) représenté par cent quatre-vingt-trois mille six cent vingt-trois (183.623) parts sociales de classe A (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés «Associés A») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, une (1) part sociale de classe B (le propriétaire de laquelle sera ci-après appelé «Associé B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et six mille quatre cent soixante-douze (6.472) parts sociales de classe C (les propriétaires desquelles seront ci-après appelés «Associés C») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à vingt-neuf mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, a la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée la mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bernabé, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2007. Relation: EAC/2007/10301. — Reçu 25.744,75 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119247/239/189.

(070136553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Light Industrial Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119249/239/12.

(070136555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mastelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.031.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119252/239/12.

(070137122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

LGIG 2 Objekt Pulheim LP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.414.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119256/239/12.

(070136740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

In the year two thousand and seven, on the twelfth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company ABF (UK) LIMITED, a company validly existing as a private limited company under the laws of England and Wales, with registered office at Weston Centre, 10 Grosvenor Street, London W1K 4QY (Great-Britain), registered with the Companies House under number 00314913,

duly represented by Maître Michel Bulach, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, given in London, on 5 September 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder representing the appearing person and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the company AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., a company validly existing as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg (RCS Luxembourg) under number B 89.457, incorporated by a notarial deed on 10 October 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1682 dated 23 November 2002, which articles of association have been amended for the last time by a notarial deed on 16 August 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»).

The appearing party, represented as here above stated, requested the notary to act the following resolutions that it takes in its capacity as sole shareholder of the Company:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of five hundred twenty million one hundred three thousand two hundred United States Dollars (USD 520,103,200.-) so as to bring it from its present amount of five hundred twenty million one hundred three thousand two hundred United States Dollars (USD 520,103,200.-) represented by five million two hundred one thousand thirty two (5,201,032) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to the amount of one billion forty million two hundred and six thousand and four hundred United States Dollars (USD 1,040,206,400.-) represented by ten million four hundred and two thousand and sixty-four (10,402,064) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Second resolution

The sole shareholder resolved that the Company issues five million two hundred one thousand thirty two (5,201,032) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with an aggregate share premium amounting to three hundred and thirty-one million, seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 331,784,437.-).

Subscription and payment

The prenamed ABF (UK) LIMITED, represented as hereabove stated, declared to subscribe five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each and to make payment in full for such new shares together with an aggregate share premium amounting to three hundred and thirty-one million seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 331,784,437.-) by a contribution in kind, consisting in all the assets and liabilities of the prenamed company ABF (UK) LIMITED.

A valuation letter was issued by Mr John Bason, Group Finance Director of ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC, on 28 August 2007, wherein all the assets and liabilities contributed have been described and valued.

The person appearing produced that letter, the conclusion of which is as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the contribution is at least equal to the number and nominal value of the five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with an aggregate share premium amounting to three hundred and thirty-one million, seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 331,784,437.-);

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

A copy of the letter, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

It results from a contribution agreement duly signed on 12 September 2007 between ABF (UK) LIMITED and the Company that all of the assets and liabilities of ABF (UK) LIMITED are transferred to the Company.

A copy of such contribution agreement, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder representing the appearing person and by the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to issue and allot five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) fully paid-up additional shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, together with an aggregate share premium amounting to three hundred and thirty-one million, seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 331,784,437.-) to the prenamed company ABF (UK) LIMITED.

Third resolution

The sole shareholder resolved to reduce the corporate capital of the Company by an amount of five hundred twenty million one hundred three thousand two hundred United States Dollars (USD 520,103,200.-), as to bring it from its amount of one billion forty million two hundred and six thousand and four hundred United States Dollars (USD 1,040,206,400) represented by ten million, four hundred and two thousand and sixty-four (10,402,064) shares with a

nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, to the amount of five hundred twenty million one hundred three thousand two hundred United States Dollars (USD 520,103,200.-) represented by five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, by cancellation of five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to cancel the five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) shares of the Company held by the Company pursuant to the contribution by ABF (UK) LIMITED of all its assets and liabilities to the Company, and to reduce the share premium account of the Company by the amount of ninety United States Dollars (USD 90.-) that was attached to the shares so cancelled.

Fifth resolution

The sole shareholder noted that further to the afore increase and decrease of the corporate capital of the Company the final amount of the subscribed share capital of the Company and the final number of shares representing the same have not changed from those existing prior to such increase and decrease, so that the first paragraph of Article 4 of the Articles of Association of the Company did not need to be amended.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to transfer an amount of fifty million eight hundred and fifty-eight thousand seven hundred and forty-three United States Dollars and fifty-five Cents (USD 50,858,743.55) from the share premium account of the Company to the legal reserve of the Company.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to add a new final paragraph to Article 19 of the Articles of Association of the Company having the following wording:

«Any repayment of share premium to the shareholder(s) of the Company shall comply with the conditions applicable to a reduction of corporate capital by repayment to the shareholder(s).»

Expenses

Insofar as the contribution in kind under the present deed by ABF (UK) LIMITED to the Company results in ABF (UK) LIMITED, a company incorporated in the European Union, contributing all its assets and liabilities to a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg, the Company refers to Article 4-1 of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately eight thousand euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder representing appearing person, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société ABF (UK) LIMITED, une société dûment constituée sous la forme d'une private limited company de droit anglais, ayant son siège social à Weston Centre, 10 Grosvenor Street, Londres W1K 4QY (Grande-Bretagne), immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 00314913,

dûment représentée par Maître Michel Bulach, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 5 septembre 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société AB FOODS LUXEMBOURG S.à r.l., une société dûment constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.457, constituée selon acte notarié le 10 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1682 du 23 novembre 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 août 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Laquelle comparante, représentée comme indiqué précédemment, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle adopte en sa qualité d'associée unique de la Société:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt millions cent trois mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 520.103.200,-) pour le porter de son montant actuel de cinq cent vingt millions cent trois mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 520.103.200,-) représenté par cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, au montant d'un milliard quarante millions deux cent six mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.040.206.400,-) représenté par dix millions quatre cent deux mille soixante-quatre (10.402,064) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Deuxième résolution

L'associée unique a décidé l'émission par la Société de cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une prime d'émission cumulée d'un montant de trois cent trente et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331.784.437,-).

Souscription et paiement

La préqualifiée ABF (UK) LIMITED, représentée comme indiqué précédemment, a déclaré souscrire aux cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles parts sociales et la prime d'émission cumulée d'un montant de trois cent trente et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331.784.437,-) par un apport en nature, consistant en l'ensemble des actifs et passifs de la société ABF (UK) LIMITED, préqualifiée.

Une lettre d'évaluation a été émise par Monsieur John Bason, Directeur Financier Groupe de ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC le 28 août 2007 dans laquelle tous les actifs et passifs apportés ont été décrits et évalués.

La comparante a produit cette lettre, dont la conclusion en version anglaise est la suivante:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the contribution is at least equal to the number and nominal value of the five million two hundred one thousand thirty-two (5,201,032) new shares with a nominal value of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with an aggregate share premium amounting to three hundred and thirty-one million, seven hundred and eighty-four thousand four hundred and thirty-seven United States Dollars (USD 331,784,437.-);

- we have no further comment to make on the value of the contribution.»

soit en français:

«Sur base des procédures de vérification utilisées comme décrit ci-avant:

- la valeur de l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec la prime d'émission cumulée d'un montant de trois cent trente et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331.784.437,-);

- nous n'avons pas d'autres commentaires à formuler sur la valeur de l'apport»

Une copie de la lettre, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'un contrat d'apport dûment signé le 12 septembre 2007 entre ABF (UK) LIMITED et la Société que tous les actifs et passifs de ABF (UK) LIMITED sont transférés à la Société.

Une copie de ce contrat d'apport, après signature ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur ce, l'associée unique a décidé d'accepter ladite souscription et ladite libération et d'émettre et attribuer cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales intégralement libérées d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission cumulée de trois cent trente et un millions sept cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent trente-sept Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 331.784.437,-) à ABF (UK) LIMITED, préqualifiée.

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq cent vingt millions cent trois mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 520.103.200,-), afin de le porter de son montant d'un milliard quarante millions deux cent six mille quatre cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.040.206.400,-) représenté par dix millions quatre cent deux mille soixante-quatre (10.402.064) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars

des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, au montant de cinq cent vingt millions cent trois mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 520.103.200,-) représenté par cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune, par l'annulation de cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales d'une valeur nominale de cent Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100,-) chacune.

Quatrième résolution

L'associée unique a décidé d'annuler les cinq millions deux cent un mille trente-deux (5.201.032) parts sociales de la Société détenues par la Société suite à l'apport par ABF (UK) LIMITED de tous ses actifs et passifs à la Société, et de réduire le compte de prime d'émission de la Société du montant de quatre-vingt-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 90,-) qui était attaché aux parts sociales ainsi annulées.

Cinquième résolution

L'associée unique a relevé que suite aux prédites augmentation et réduction du capital social de la Société le montant final du capital social souscrit de la Société et le nombre final de parts sociales qui le représentent n'ont pas changé par rapport à ceux en vigueur avant les prédites augmentation et réduction, de sorte que le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la Société ne nécessite aucune modification.

Cinquième résolution

L'associée unique a décidé de transférer un montant de cinquante millions huit cent cinquante-huit mille sept cent quarante-trois Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq Cents (USD 50.858.743,55) du compte de prime d'émission de la Société à la réserve légale de la Société.

Sixième résolution

L'associée unique a décidé d'ajouter un dernier alinéa final à l'article 19 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:
«Tout remboursement de prime d'émission au(x) associé(s) de la Société devra respecter les conditions applicables à une réduction du capital social par remboursement au(x) associé(s).»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature de ABF (UK) LIMITED à la Société constaté par le présent acte résulte en ce que ABF (UK) LIMITED une société établie dans l'Union Européenne, a apporté l'ensemble de ses actifs et passifs à une société établie dans le Grand-Duché de Luxembourg, la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exonération du droit d'apport.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11039. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119408/239/225.

(070136656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Alstria Hanseatische Grundbesitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 113.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007119340/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08051. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007119346/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02429. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

C.C.E.C. S.A., Compagnie des Châteaux d'Europe Centrale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 124.367.

L'an deux mille sept, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Bertrange, Luxembourg, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de COMPAGNIE DES CHATEAUX D'EUROPE CENTRALE S.A. en abrégé C.C.E.C. S.A., (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange,

constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 06 février 2007, en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 124.367.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marie-Line Schul, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2) Acceptation à la souscription et à la libération intégrale totale en numéraire de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, comme suit:

(i) Souscription et libération intégrale en numéraire de mille six cent soixante-six (1.666) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Christian Dupaix, demeurant 6, rue du Chemin Vert à 92110 Clichy (France);

(ii) Souscription et libération intégrale en numéraire de mille six cent soixante-six (1.666) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Joseph Olivereau, demeurant 156 Rue de Rivoli 75001 Paris (France);

(iii) Souscription et libération intégrale en numéraire de mille six cent soixante-huit (1.668) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Pierre Metge, demeurant 17, boulevard Richard Lenoir 75011 Paris (France);

(iv) Souscription et libération intégrale en numéraire de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Christian Dromard, demeurant 28, rue Pasteur 78220 Viroflay (France);

(v) Souscription et libération intégrale en numéraire de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Madame Séverine-Anne Ayrault, demeurant 1, rue de la Rousselière 79340 Menigoute (France);

(vi) Souscription et libération intégrale en numéraire de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Aurélien Ayrault, demeurant 16, rue des Ecoles 95570 Moisselles (France).

(vii) Souscription et libération intégrale en numéraire de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par Monsieur Jean-Pierre Ayrault, demeurant 1, rue de la Rousselière 79340 Menigoute (France).

3) Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

4) Constatation que la nouvelle adresse du siège social est celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de cent mille euros (100.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, les personnes suivantes, considérées et entrant dans la Société en leur qualité de nouveaux actionnaires:

(i) Monsieur Christian Dupaix, demeurant 6, rue du Chemin Vert, F-92110 Clichy (France),

à concurrence de mille six cent soixante-six (1.666) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action;

(ii) Monsieur Joseph Olivereau, demeurant 156, rue de Rivoli, F-75001 Paris (France),

à concurrence de mille six cent soixante-six (1.666) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action;

(iii) Monsieur Pierre Metge, demeurant 17, boulevard Richard Lenoir, F-75011 Paris (France),

à concurrence de mille six cent soixante-huit (1.668) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action;

(iv) Monsieur Christian Dromard, demeurant 28, rue Pasteur, F-78220 Viroflay (France),

à concurrence de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action;

(v) Madame Séverine-Anne Ayrault, demeurant 1, rue de la Rousselière, F-79340 Menigoute (France),

à concurrence de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action;

(vi) Monsieur Aurélien Ayrault, demeurant 16, rue des Ecoles, F-95570 Moisselles (France),

à concurrence de mille quatre cents (1.400) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, et

(vii) Monsieur Jean-Pierre Ayrault, demeurant 1, rue de la Rousselière F-79340 Menigoute (France),

à concurrence de deux cents (200) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial des sept (7) nouveaux souscripteurs susnommés,

en vertu de sept (7) procurations sous seing privé lui données,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte desdits sept (7) souscripteurs, au même nombre d'actions nouvelles, pour lequel chacun d'eux a été admis et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Les mêmes souscripteurs susmentionnés, par leur représentant susnommé, déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de cent mille euros (100.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société la teneur suivante:

« **Art. 5. premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires constate qu'après que les différentes rues de la Zone Industrielle Bourmicht à Bertrange ont été dotées d'une dénomination, l'adresse du siège social a été changée et est désormais celle du 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Rossignol, P. Angé, M.-L. Schul, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11245. — Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119412/239/135.

(070136647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

J.P. Morgan Partners Luxembourg I, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119304/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01134. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants, Société Coopérative.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg B 8.785.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119307/1959/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04183. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070137192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SCOP Poland Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 101.814.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119348/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02555. - Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

C+ Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 92.342.

L'an deux mille sept, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme C+ INVESTMENTS, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 92.342, constituée suivant acte notarié en date du 5 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 394 du 10 avril 2003. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 3 septembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1161 du 16 novembre 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Bryan Whitnack, ingénieur commercial, demeurant à Lasne (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR), sans émission d'actions nouvelles, par conversion des avances actionnaires.

- Réduction de capital social à concurrence de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR), sans annulation d'actions nouvelles par absorption des pertes reportées.

- Mise à jour des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (2.280.000.- EUR) à sept millions cent soixante-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (7.178.985,07 EUR) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est réalisée par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible d'un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR) existant à charge de la Société au profit des actionnaires actuels de la Société.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est intégralement souscrite par les actionnaires actuels, tels que définis sur la liste de présence ci-annexée, au prorata de leur participation dans la Société.

L'augmentation de capital ainsi souscrite est entièrement libérée par conversion des avances actionnaires d'un montant de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR) existant à charge de la Société et au profit des actionnaires.

La créance prémentionnée est décrite et évaluée dans un rapport de réviseur d'entreprises établi par Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 5 septembre 2007, lequel restera annexé aux présentes.

Ce rapport conclut comme suit:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital de EUR 4.898.985,07.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions cent soixante-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (7.178.985,07 EUR) à deux millions deux cent quatre-vingt mille euros (2.280.000.- EUR) par absorption des pertes reportées de la Société à hauteur de quatre millions huit cent quatre-vingt-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-cinq euros sept cents (4.898.985,07 EUR) et sans annulation d'actions.

La preuve de l'existence desdites pertes reportées a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables, qui resteront annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la dernière phrase de l'article 9 des statuts.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinquante-quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société.

Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Whitnack, F. Mignon, C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 septembre 2007. Relation: EAC/2007/11143. — Reçu 48.989,85 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119416/239/86.

(070136651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Imagine Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.964.

Le bilan du 31 mai 2006 au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société IMAGINE FINANCE Sarl

Signature

Référence de publication: 2007119302/682/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-CI04236. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Benedicum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.649.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.

Pour BENEDICUM HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007119298/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01339. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070136819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Klinker Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.317.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de KLINKER INVEST HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, daté du 8 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1641 du 15 novembre 2002.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 89.317.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 9 mai 2003, lequel acte fut publié au Mémorial, le 3 juillet 2003, sous le numéro 701.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Kuchly, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Caroline Guillaume, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michaël Gil, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

IAM TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans la section B, sous le numéro 97.032.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: O. Kuchly, C. Guillaume, M. Gil, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2007, Relation: EAC/2007/9027. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119545/239/65.

(070136577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Alstria Hanseatische Grundbesitz GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 25, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 114.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

M. Torbick

Mandataire

Référence de publication: 2007119458/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007, réf. LSO-CI08012. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ulysses Holding Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 52.141.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119451/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02536. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Limmo Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 75.727.

L'an deux mille sept, le neuf août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LIMMO INVESTMENT S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 75.727, constituée suivant acte notarié en date du 10 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 632 du 5 septembre 2000 (ci-après: «la Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Marechal-Gerlaxhe, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société;

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Bravetti, I. Marechal-Gerlaxhe, C. Day-Royemans, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 août 2007. Relation: EAC/2007/9908. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119543/239/62.

(070136581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Guimarães de Mello Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.405.

L'an deux mille sept, le sept septembre.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GUIMARÃES DE MELLO LUXEMBOURG HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65.405, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 709 du 1^{er} octobre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 74 du 21 janvier 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Gautier, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination de Monsieur Luis Eduardo Brito Freixial De Goes comme Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Luis Eduardo Brito Freixial De Goes, né le 18 avril 1969 à Ajuda-Lisboa (Portugal), avec adresse professionnelle à Av. 24 de Julho, P-1200-480 Lisbonne, Portugal.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'accorder pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Delfosse, J.-J. Bernard, N. Gautier, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10761. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119547/239/73.

(070136746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Siskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.722.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119447/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02477. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SCOP Poland S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 101.812.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119445/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02544. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

White Pearl Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 132.207.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitze zu Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Herbert Kindermann, Vorstand, geboren am 12. Januar 1953, wohnhaft in Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
2. Martin Kindermann, Student, geboren am 25. Juli 1986, wohnhaft in Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
3. Amelie Kindermann, Schülerin, geboren am 2. Januar 1989, wohnhaft in Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
4. Sonja Kindermann, Schülerin, geboren am 2. Januar 1989, wohnhaft in Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf

alle hier vertreten durch Herrn Jens Wolf, Fondé de pouvoir der FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A., beruflich wohnhaft in L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker,

auf Grund von vier Vollmachten unter Privatschrift welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleiben.

Vorbenannte Personen, handelnd wie vorerwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren.

Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Form einer Finanzbeteiligungsgesellschaft (société de participations financières) unter der Bezeichnung WHITE PEARL INVESTMENT S.A. gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EUR 36.000,- (sechshunderttausend Euro) eingeteilt in 360 (dreihundertsechzig) Aktien mit einem Nominalwert von EUR 100,- pro Aktie, wovon 180 (einhundertachtzig) ordentliche stimmberechtigte Aktien sind und 180 (einhundertachtzig) stimmrechtslose Vorzugsaktien sind.

Die Aktien sind Inhaber- oder Namensaktien.

Nach Wunsch der Aktionäre können Einzelaktien oder Zertifikate über zwei oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf Ihrer eigenen Aktien schreiten, unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Unter den gesetzlichen Bedingungen kann ebenfalls das Gesellschaftskapital erhöht oder gesenkt werden.

Jede ordentliche Aktie verleiht eine Stimme.

Die Vorzugsaktien ohne Stimmrecht verleihen kein Stimmrecht mit Ausnahme der im Artikel 46 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erschöpfend aufgezählten Umstände.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines Mitgliedes des Verwaltungsrates frei, so können die verbleibenden Mitglieder das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, telegraphisch oder per Telefax abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Das erste delegierte Verwaltungsratsmitglied oder der erste Geschäftsführer kann durch die Generalversammlung der Aktionären ernannt werden.

Art. 12. Zur wirksamen Vertretung der Gesellschaft ist die gemeinsame Zeichnung von zwei Verwaltungsratsmitgliedern erforderlich, in der täglichen Geschäftsführung die Einzelunterschrift des delegierten Verwalters oder des Geschäftsführers.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare, wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung tritt in Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar jeden 15. des Monats Mai um 15 Uhr nachmittags.

Falls der vorgenannte Tag ein gesetzlicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außergewöhnliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens (10%) zehn Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Geschäftsjahr - Gewinnbeteiligung

Art. 17. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Verwaltungsrat legt den Kommissaren die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft vor.

Art. 18. Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind 5% (fünf Prozent) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% (zehn Prozent) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Vorbehaltlich der Bestimmungen des ersten Absatzes steht der jährliche Bilanzgewinn sowie die anderen eventuellen Rücklagen gemäß und unter Vorbehalt der anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen und der Satzung der Generalversammlung wie folgt zur Verfügung:

(i) die Vorzugsaktien verleihen bei Gewinnausschüttung ein Recht auf nachzuzahlende Vorzugsdividende, vor jeglicher Zahlung an die ordentlichen Aktien.

Die Vorzugsdividende beträgt 5% (fünf Prozent) des rechnerischen Kapitalwertes;

(ii) bei weiteren Gewinnausschüttungen sollen, nachdem die Ausschüttung der Vorzugsdividende bezüglich der Vorzugsaktien getätigt wurde, die ordentlichen Aktien Recht auf die gleiche Zahlung geben;

(iii) falls nach diesen Zahlungen noch weitere Ausschüttungen getätigt werden, nehmen alle Aktien gleichmässig an diesen Verteilungen teil.

Unter Beachtung der diesbezüglichen Vorschriften, kann der Verwaltungsrat Zwischendividenden ausschütten.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie die Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, vorzeitig oder am Ende ihrer Laufzeit, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Der Liquidationserlös wird wie folgt unter den Anteilhabern aufgeteilt:

(i) die Vorzugsaktien verleihen ein Vorzugsrecht auf die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals und jeglicher nachzuzahlender Vorzugsdividende;

(ii) bei weiteren Rückzahlungen, nachdem die Rückzahlung des eingebrachten Kapitals an die Vorzugsaktien getätigt wurde, haben die ordentlichen Aktien Recht auf die gleiche Zahlung.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

2) Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2008 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf EUR 1.800,-.

Kapitalzeichnung

Die 360 (dreihundertsechzig) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. Herbert Kindermann, geb. 12. Januar 1953, Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
99 (neunundneunzig) stimmberechtigte Aktien
45 (fünfundvierzig) stimmrechtslose Aktien
 2. Martin Kindermann, geb. 25. Juli 1986, Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
27 (siebenundzwanzig) stimmberechtigte Aktien
45 (fünfundvierzig) stimmrechtslose Aktien
 3. Amelie Kindermann, geb. 2. Januar 1989, Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
27 (siebenundzwanzig) stimmberechtigte Aktien
45 (fünfundvierzig) stimmrechtslose Aktien
 4. Sonja Kindermann, geb. 2. Januar 1989, Schwabenstr. 20, D-90518 Altdorf
27 (siebenundzwanzig) stimmberechtigte Aktien
45 (fünfundvierzig) stimmrechtslose Aktien
- Total: dreihundertsechzig (360)

Sämtliche Aktien wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute die Summe von EUR 36.000,- (sechsdreissigtausend Euro) zur Verfügung steht, worüber dem Notar der Nachweis erbracht wurde.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaft erfüllt sind.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird festgelegt auf 3 (drei), diejenige der Kommissare wird festgelegt auf einen (1).

3.- Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a.) Herr Emile Wirtz, beruflich wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, geboren in Luxemburg, am 27. September 1963.

b.) Herr Michael Ernzerhof, beruflich wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, geboren in Bitburg, am 7. März 1966.

c.) Frau Carole Giovannacci, beruflich wohnhaft in L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume, geboren in Thionville am 12. April 1969.

4.- Zum Kommissar wird ernannt:

SCP MONNOT ET GUIBOURT, société civile professionnelle, mit Sitz in F-92190 Meudon, 2bisA, avenue Le Corbeiller.

5.- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden am Tage der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

6.- Gemäss Artikel 11 der Satzung wird für eine unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer ernannt mit der Befugnis die Gesellschaft mit alleiniger Unterschrift im Rahmen der täglichen Geschäftsführung zu vertreten:

FAMILY TRUST MANAGEMENT EUROPE S.A., mit Sitz in L-2721 Luxemburg, 4, rue Alphonse Weicker, RCS Luxembourg B 111.194, vertreten durch ihren permanenten Vertreter Herrn Johannes Magar.

7.- Der Gesellschaftssitz befindet sich auf folgender Adresse:

4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monat und Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem instrumentierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Wolf, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 24 septembre 2007. Relation: LAC/2007/27940. - Reçu 360 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxembourg, den 2. Oktober 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007119531/242/199.

(070137169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE LUX S.à r.l. ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer,

ici représentée par Monsieur Harry Liedtke, banquier, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée le 24 septembre 2007.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'elle est la seule et unique associée actuelle de la société RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2425 du 28 décembre 2006,

- qu'aux termes de l'acte notarié du 13 mars 2007 constatant l'augmentation du capital social de la société, une erreur matérielle s'est glissée concernant la valeur nominale des parts sociales et le nombre de parts sociales à créer, au lieu des cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) à émettre comme erronément indiquée dans l'acte, il fallait mentionner l'émission de cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), le montant de l'augmentation de capital restant inchangée.

- qu'en conséquence l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conséquence de l'exposé préliminaire, l'associée unique décide qu'il y a lieu de lire l'article 4 comme suit:

En version anglaise:

«**Art. 4.** The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500,-) represented by three hundred (300) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125,-) each, all subscribed and fully paid-up.»

«**Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-) représenté par trois cents (300) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Deuxième résolution

L'associée unique décide encore d'apporter les rectifications partout où il appartiendra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Liedtke, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2007, LAC/2007/28399. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007119566/220/46.

(070136973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Awoyce, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.882.

Objet: Démission de notre mandat en tant qu'Administrateur et Administrateur-Délégué

Par la présente, nous vous notifions notre décision de démissionner du mandat d'Administrateur ainsi que du mandat d'Administrateur-Délégué de la société AWYOCÉ S.A. sise à 59, rue Grande-Duchesse Charlotte à L-9515 Wiltz inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 112.882 et ce, avec effet immédiat.

Le 2 octobre 2007.

Pour SEREN Sàrl

B. De Bien

Référence de publication: 2007119444/825/16.

Enregistré à Diekirch, le 4 octobre 2007, réf. DSO-CJ00042. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070136763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

SCOP Poland Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 101.814.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007119443/2460/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02559. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Oxymore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 94.490.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119442/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02489. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Ewaco Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 86.863.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119441/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02487. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Rolly Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 115.177.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119440/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02480. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Apex Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.516.960,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.956.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119439/751/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Prologis European Finance XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.210.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of August,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mr Peter Cassells, acting in his capacity as manager of PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.à r.l., residing professionally in Luxembourg, appearing in person.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company {société à responsabilité limitée} (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «1915 Law»), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the holding of participations through direct or indirect shareholdings in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties (ii) acting as a trustee in relation to real estate properties or real estate companies and (iii) the subscription to convertible and other debt securities or loan notes, the granting of loans, guarantees or any other form of collateral in relation to the above activities. The Company may issue debt securities, loan notes or any other debt instruments and enter into credit arrangements or other loan facilities.

The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment or development of its purpose remaining always however within the limits established by the 1915 Law.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.À.R.L.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager(s) determine(s) that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without par value.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to their part in the share capital representing their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

In case of a single partner, the Company's shares held by such partner are freely transferable.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The manager(s) do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/them in the name of the Company. He/they is/are authorised agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of an extra-judicial settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. The manager(s) may decide to pay interim dividends in accordance with the 1915 Law.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing at least three quarters of the share capital.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the 1915 Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares are subscribed by PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.À.R.L., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2,000.-).

General meeting of partners

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l, a private limited liability company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Mr Peter Cassells, residing professionally at 18, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, born on 25 June 1965 in Dublin, Ireland, and

- Mr Craig Bass, residing professionally at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, born on 23 November 1971 in Bradford, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf août,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.À.R.L., une société à responsabilité limitée créée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

ici représentée par M. Peter Cassells, agissant en sa qualité de gérant de PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.à r.l, résidant professionnellement à Luxembourg.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi de 1915»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes opérations liées à ces biens immobiliers, comprenant (i) la prise de participations par le biais de la détention directe ou indirecte d'actions de sociétés dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers (ii) l'exercice de l'activité liée à la fonction de trustee de biens immobiliers ou de sociétés immobilières et (iii) la souscription à des obligations convertibles et autres titres de créances ou emprunts obligataires, l'octroi de prêts, garanties ou toute autre forme de sûretés en relation avec les activités prémentionnées. La Société peut émettre des titres de créances, des emprunts et autres instruments obligataires et conclure des contrats de prêts ou autres emprunts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la Loi de 1915.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de PROLOGIS EUROPEAN FINANCE XI S.À.R.L.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Des succursales ou autres bureaux peuvent être constitués soit à Luxembourg soit à l'étranger.

Au cas où le(s) gérant(s) estime(nt) que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec des personnes à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger par décision du/des gérant(s) jusqu'à cessation de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire restera une Société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts sociales.

Art. 8. La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis désigneront un représentant unique qui les représentera auprès de la Société.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné à ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social.

En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant accord de ce transfert par les autres associés lors d'une assemblée générale à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel accord n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Lorsqu'il y a un associé unique, les parts de la Société détenues par cet associé sont librement cessibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne cause pas la dissolution de la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens ou documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. Le/les gérants est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de son/leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la seule signature d'un des gérants.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement faites par lui en rapport avec toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie du fait d'être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou à sa demande, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il n'aura pas droit à être indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise conduite; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une indemnité relative aux matières reprises dans l'arrangement ne sera accordée que pour autant que la Société est avisée par son avocat-conseil que la personne devant être indemnisée n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ci-avant n'exclura pas d'autres droits dans son chef.

Art. 15. Le(s) gérant(s) peut (peuvent) décider de payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toute autre modification des statuts requiert l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi de 1915.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le/les gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des engagements de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des engagements sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales de la Société détenues par eux.

Art. 23. Toute matière qui n'est pas réglée par les présents statuts, sera réglée conformément à la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par PROLOGIS EUROPEAN HOLDINGS XI S.ÀR.L., prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2008.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a aussitôt tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sont désignés en qualité de gérants de la Société pour une période illimitée:

- ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- M. Peter Cassells, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 25 juin 1965 à Dublin, Irlande, et

- M. Craig Bass, résidant professionnellement à 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Cassells, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, LAC/2007/25269. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007119533/7241/275.

(070137239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Siskin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 73.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007119446/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2007, réf. LSO-CJ02475. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

PWM Vermögensfondsmandat - DWS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 113.387.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 octobre 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007119435/239/12.

(070136570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Haga Team Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.143.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.
Pour HAGA TEAM HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007119436/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01491. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Icetek Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 79.459.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2007.
Pour ICETEC HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007119434/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, réf. LSO-CJ01362. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070136830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

GLIMS & FLERIE SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 123.397.

DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of August.

Before Us, Maître Patrick Serres, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the shareholders of the company GLIMS & FLERIE SNC, a société en nom collectif, with registered office at 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under the number B 123 397 (the «Company»):

(i) GLIMS MARKETING LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, established and having its registered office at Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Nicosia, Cyprus, registered under number HE 175799 in the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus,

here represented by:

Christophe Jasica,

by virtue of a proxy given in Nicosia, on 27th August 2007,

(ii) FLERIE CREATIONS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, established and having its registered office at Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Nicosia, Cyprus, registered under number HE 175777 in the Registrar of Companies of the Republic of Cyprus,

here represented by:

Christophe Jasica,

by virtue of a proxy given in Nicosia, on 27th August 2007.

Said proxies, having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The prenamed partners, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. that both companies GLIMS MARKETING LIMITED and FLERIE CREATIONS LIMITED, are the sole existing partners of the Company;
2. that the capital of the Company is set at hundred and twenty thousand Swedish Crowns (120,000.- SEK) divided into hundred and twenty (120) units with a nominal value of thousand Swedish Crowns (1,000.- SEK) each fully paid up and hold by GLIMS MARKETING LIMITED up to sixty (60) units and by FLERIE CREATIONS LIMITED, up to the other sixty (60) units;
3. that both partners have agreed, by common consent, to dissolve the Company with immediate effect;
4. that the same both partners, acting in their capacity of owner of the units of the Company and as well in their capacity as liquidators of said Company declare that they have received, in the same proportion as their actual partnership in the Company, all assets of the Company and that they shall assume in the same proportions all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;
5. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is thereupon completely closed;
6. that full discharge is granted to the manager or as the case may be the managers of the Company for the exercise of their mandate; and
7. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five (5) years at the registered office of GLIMS & FLERIE SNC.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire des associés de la société GLIMS & FLERIE SNC, une société en non collectif, avec siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 123 397 (la «Société»):

(i) GLIMS MARKETING LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 175799 dans le Registre des Sociétés de la République de Chypre,

ici représentée par:

Christophe Jasica,

en vertu d'une procuration donnée à Nicosia, le 27 août 2007,

(ii) FLERIE CREATIONS LIMITED, une société constituée et existant sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à Afroditis 25, 2nd Floor, Flat/Office 204, Nicosia, Cyprus, enregistrée sous le numéro HE 175777 dans le Registre des Sociétés de la République de Chypre,

ici représentée par:

Christophe Jasica,

en vertu d'une procuration donnée à Nicosia, le 27 août 2007,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les prédits associés, représentés comme il est précisé ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. que les deux sociétés GLIMS MARKETING LIMITED et FLERIE CREATIONS LIMITED sont les deux seuls et uniques associés existants de la Société;

2. que le capital social de la Société s'élève à cent vingt mille Couronnes Suedoises (120.000.- SEK) divisé en cent vingt (120) parts sociales d'une valeur nominale de mille Couronnes Suedoises (1.000.- SEK) chacune se trouvant intégralement libérée et détenues par GLIMS MARKETING LIMITED à raison de soixante (60) parts sociales et par FLERIE CREATIONS LIMITED, à raison des autres soixante (60) parts sociales

3. que les deux sociétés et associés ont décidé d'un commun accord de dissoudre la société avec effet immédiat;
4. que les mêmes associés, agissant tant en leur capacité de seuls détenteurs des parts sociales de la Société qu'en qualité de liquidateurs de ladite Société, ont déclaré qu'ils ont reçu, dans les mêmes proportions que leur actuelle participation dans la Société, tous les actifs de la Société et qu'ils assumeront, dans les mêmes circonstances le passif (s'il en existe) et en particulier tout le passif et obligations inconnus à l'heure actuelle;
5. que la Société est désormais liquidée et que la liquidation se trouve ainsi complètement achevée;
6. que décharge pleine et entière est accordée au gérant et le cas échéant aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandats; et
7. que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq (5) ans au siège social de la Société GLIMS & FLERIE SNC.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Jasica, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2007, Relation: EAC/2007/10551. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119552/239/105.

(070136557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Boxater Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 22, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 99.471.

L'an deux mille sept, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société BOXATER CAPITAL S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire prénommé, en date du 20 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 443 du 27 avril 2004.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.471.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis l'acte de constitution de la Société.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- La société LJ CAPITAL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.859;

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, employé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de ladite société avec pouvoir de signature individuelle;

2.- La société BSOME S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108.934;

ici représentée par:

Monsieur Christophe Jasica, employé, avec adresse professionnelle au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de ladite société avec pouvoir de signature individuelle.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés préqualifiés, par leur représentant susnommé, ont décidé la dissolution anticipée de la Société BOXATER CAPITAL S.à r.l. et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Les associés ont décidé de nommer comme seul liquidateur de la Société:

IAM TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg dans la section B, sous le numéro 97.032.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Les associés ont décidé d'accorder pleine et entière décharge aux Gérants de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Jasica, P. Serres.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10552. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119541/239/61.

(070136634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

RREEF Pan-European Infrastructure Two Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 121.621.

In the year two thousand seven, on the thirteenth day of March.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE LUX S.à r.l. established at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, here represented by Mr Olivier Jarny, banker, residing professionally in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 12th of March, 2007.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on October 24, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2425 on December 28, 2006;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 25,000.- (twenty-five thousand Euros) to EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred Euros) by creating and issuing of 125 (one hundred and twenty-five) new shares

having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the 125 (one hundred and twenty-five) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 4 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«The Company's corporate capital is fixed at thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 37,500.-) represented by five hundred (375) shares in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately one thousand one hundred Euros (1,100.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE LUX S.à r.l. established at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, ici représentée par Monsieur Olivier Jarny, banquier, demeurant professionnellement à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 12 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles,

laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société RREEF PAN-EUROPEAN INFRASTRUCTURE TWO LUX S.à r.l. société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 24 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2425 du 28 décembre 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) pour porter son montant actuel de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille Euros) à EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents Euros) par l'émission de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement moyennant apport en espèces de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 4 des statuts comme suit:

Le capital social de la Société est fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 37.500,-) représenté par cinq cents (375) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille cent Euros (1.100,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Jarny, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2007, Relation: LAC/2007/2146. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007119565/220/91.

(070136973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Flow Creative Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.890.

L'an deux mille sept, le six septembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLOW CREATIVE COMPANY S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 avril 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 670 du 19 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa Nezar, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit Tassigny, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Philippe, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

IV.- Qu'en conséquence la présente assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur, Monsieur Dominique Jean Eugène Philippe, employé privé, né à Bourbonne Les Bains (France) le 4 mars 1951, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Tassigny, M. Nezar, D. Philippe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, LAC/2007/25770. — Reçu 12 euros.

Pour Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007119548/220/62.

(070137103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Prima Immobil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 106.079.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIMA IMMOBIL S.A., avec siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.079, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 11 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 juin 2005, numéro 555.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marc Ravelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Anna Veneziani, secrétaire, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent ou représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilan, compte de profits et pertes et affectation du résultat au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

4. Décision relative à la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et subséquente à une perte de plus de la moitié du capital social souscrit.

5. Dans l'hypothèse d'un vote en faveur de la liquidation conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont entendus.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les bilan et compte de profits et pertes au 31 décembre 2006.

La perte pour l'exercice social arrêté au 31 décembre 2006 s'élève à dix mille neuf cent quatre-vingt euros quarante-sept cents (EUR 10.980,47).

Elle est reportée au prochain exercice.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

Au 31 décembre 2006, les pertes de la société excèdent la moitié du capital social. En conséquence et conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, l'actionnaire décide de dissoudre la société PRIMA IMMOBIL S.A. et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg. L'Assemblée lui accorde les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

En outre, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, M. Ravelli, A. Veneziani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2007. Relation: EAC/2007/8863. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119544/239/65.

(070136579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Rexfelgen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.326.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

MOBILE FINANCE LTD, ayant son siège social PO Box 556, Main Street, Charlestown, Nevis, West Indies,

en vertu d'une procuration lui donnée, en date du 10 août 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, ès-dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société REXFELGEN S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 72.326, a été constituée suivant acte dressé par le notaire soussigné, en date du 3 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1013 du 30 décembre 1999 (ci-après «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 4 mai 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, le 1053 du 18 octobre 2005.

2.- Que le capital social de la Société, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR) et se trouve représenté par trois cent vingt (320) actions ordinaires, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) par action, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire.

3.- Que sa mandante est devenue propriétaire de la totalité des trois cent vingt (320) actions de la Société REXFELGEN S.A.

4.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite Société, avec effet immédiat.

5.- Que sa mandante, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la Société, qu'en qualité d'actionnaire unique de cette même Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société REXFELGEN S.A., est à considérer comme faite et clôturée.

6.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels et au commissaire aux comptes de la Société présentement dissoute.

7.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social de la Société dissoute.

8.- Que la mandante s'engage à régler personnellement tous les frais des présentes.

Et à l'instant la mandataire de la partie comparante a présenté au notaire instrumentant tous les certificats d'actions au porteur de la Société éventuellement émis, le cas échéant le livre des actionnaires nominatifs de la Société, lesquels ont été annulés.

Pour les dépôts et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007, Relation: EAC/2007/10028. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 septembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007119546/239/55.

(070136629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.

Matériaux Bassing Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 2, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 99.279.

Par la présente, je soussigné Claude Bassing démissionne avec effet immédiat de mes fonctions de gérant de la société MATERIAUX BASSING Sàrl, et ce pour des considérations personnelles.

Le 9 octobre 2007.

C. Bassing.

Référence de publication: 2007119456/800600/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 octobre 2007, réf. DSO-CJ00068. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070137000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2007.
